



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement

Question écrite n° 54050

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc soulignant l'intérêt et l'importance du rapport « Réagir et s'unir pour un nouvel élan », remis au Premier ministre, à sa demande, le 15 octobre 2004 sur la diversification des sources de financement de l'enseignement français à l'étranger qui concerne 410 établissements dans 120 pays, et scolarise 235 000 élèves, ce qui en fait le réseau public le plus dense du monde, donc un instrument exceptionnel en termes de présence culturelle et économique demande à M. le ministre des affaires étrangères la suite réservée à la proposition tendant à développer de nouveaux partenariats : programmes européens encore peu utilisés, partenariat avec les pays hôtes ainsi qu'avec les collectivités locales françaises, les académies ou les entreprises.

Texte de la réponse

Le financement des établissements relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) repose pour partie sur la subvention annuelle versée par le ministère des affaires étrangères et pour partie sur les contributions des familles des élèves scolarisés dans le réseau. Ce double financement, primordial pour le fonctionnement des établissements français à l'étranger, doit être complété chaque fois que possible, comme le préconise le sénateur Ferrand dans le rapport qu'il a remis récemment au Premier ministre, par d'autres contributions. La participation des établissements aux programmes européens Erasmus et Socrates et aux moyens (bourses et financements) qu'ils peuvent offrir fait partie des sujets actuellement mis à l'étude par l'agence. Dans cette perspective, celle-ci travaille à la mise en oeuvre d'instruments d'information à destination des élèves et des personnels éligibles à ces programmes. Par ailleurs, la contribution des États qui accueillent des établissements d'enseignement français est en augmentation constante puisqu'elle est passée de 10 millions d'euros pour l'année scolaire 2002-2003 (soit 1,3 % de l'ensemble du budget de l'enseignement français à l'étranger) à plus de 13 millions (soit 1,8 % du budget global). Cette augmentation est la conséquence de la collaboration entre l'AEFE, les postes diplomatiques et les États d'accueil, dont le renforcement était l'une des priorités du plan d'orientation stratégique 2007 de l'agence. Pour ce qui touche aux partenariats avec les collectivités locales françaises, les modalités sont actuellement étudiées par l'AEFE et pourraient, dans un avenir proche, être couplées aux initiatives déjà menées en collaboration avec les académies partenaires de l'agence.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54050

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10128

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1883